

Procès-verbal

De la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 31 août 2009 à 20h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Céline Daigneault, district 4

Madame Josée Bélanger, district 5

Monsieur Benoît Ricard, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier /directeur général

Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

Ordre du jour

Session extraordinaire du lundi 31 août 2009

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

09-08X-420

1.1. Constat du quorum

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

09-08X-421

1.2. Adoption de l'ordre du jour du lundi 31 août 2009

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par ; Louis Thouin, district 1

Est résolu que :

Que l'ordre du jour du 31 août 2009 est accepté.

ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

09-08X-422 2.1 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 31 août 2009

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

En conséquence;

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par ; Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 31 août 2009 à l'exception du ME200900052.

ADOPTÉE

09-08X-423 2.2 Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes fournisseurs a été transmise aux membres du Conseil;

Considérant que le Conseil s'en déclare satisfait;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de \$51 514.11 en date du 31 août 2009.

ADOPTÉE

09-08X-424 2.3 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'Août 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Et appuyé par : Benoit Ricard, district 6

Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois d'août 2009 au montant de \$242 807.96.

ADOPTÉE

09-08X-425 2.4 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Aucun virement pour cette période.

ADOPTÉE

09-08X-426 2.5 Démission de Monsieur Yves Grégoire

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Grégoire démissionne de son poste de concierge.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire combler le poste qui sera laissé vacant à compter du 25 septembre prochain;

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par ; Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que la Municipalité remercie sincèrement Monsieur Yves Grégoire pour ses années de loyaux services envers la municipalité de Sainte-Julienne.

Que la Municipalité mandate le Directeur Général/Secrétaire trésorier à préparer la documentation requise pour un affichage de poste de concierge, et ce, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

09-08X-427 2.6 Avis de motion – Centre d’appels d’urgence 911

Josée Bélanger, conseillère du district numéro 5, donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, d’un projet de règlement pour le financement des centres d’appels d’urgence 9-1-1.

09-08X-428 2.7 Affectation d’un montant de 1 000 000\$ au fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé un surplus de 1 014 943 \$ pour l’exercice terminé le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le solde du surplus accumulé non affecté de la Municipalité au 31 décembre 2008 s’élève à 1 434 489 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter ses fonds réservés affecté au fonds de roulement dans le but d’augmenter l’efficacité de son avoir des contribuables;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Qu’un montant de 1 000 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2008 soit imputé au fonds de roulement. Le montant en capital de ce fonds réservé s’élèvera, après ce transfert, à 1 500 000 \$.

Contre proposition

Il est proposé par; Pierre Mireault, Maire

Appuyé par; Benoit Ricard, district 6

Qu’ un montant de 500 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2008 soit imputé au fonds de roulement;

4 contre (Manon Desnoyers, Stéphane Breault, Louis Thouin et Céline Daigneault)

3 pour (Pierre Mireault, Josée Bélanger et Benoit Ricard)

Première proposition adoptée.

ADOPTÉE.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-08X-429 3.1 Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Montcalm d'élaborer un schéma de couverture de risques en matières de sécurité incendie selon un avis du Ministre de la Sécurité publique, daté du 1er septembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté par le Conseil de la MRC de Montcalm le 14 octobre 2003 et qu'un avis de non-conformité a été émis par le ministre le 13 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à une révision du schéma de couverture de risques pour se conformer aux demandes de modification du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Montcalm a déposé le projet de schéma de couverture de risques révisé, le 14 juillet 2009, incluant les objectifs de protection optimale et les stratégies afférentes et les plans de mise en œuvre de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des incendies de Sainte-Julienne a pris connaissance du document;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2
Appuyé par; Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE ce point soit retiré.
ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

09-08X-430 4.1 Autorisation au Directeur des travaux publics d'aller en appel d'offres public pour l'achat de sable mélangé pour la saison 2009-2010

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du directeur des travaux publics de diriger et de surveiller l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a prévu au budget les montants nécessaires à l'achat de sable mélangé avec 5% de sel pour l'entretien des chemins en hiver;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de l'appel d'offre proposé

En conséquence,
Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par; Benoit Ricard, district 6
Et résolu

QUE le directeur des travaux publics est autorisé à demander des appels d'offres publics pour l'achat de sable mélangé avec 5% de sel devant servir à l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

09-08X-431 **4.2 Autorisation au Directeur des travaux publics d'aller en appel d'offres par invitation pour l'achat de sel pour les chemins pour la saison 2009-2010**

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du directeur des travaux publics de diriger et de surveiller l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a prévu au budget les montants nécessaires à l'achat de sel pour l'entretien des chemins en hiver;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de l'appel d'offre proposé

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à demander des appels d'offres par invitations auprès des fournisseurs suivants :

- Mines Seleines
- Sifto
- Cargill

pour l'achat de sel devant servir à l'entretien des chemins en hiver.

ADOPTÉE

09-08X-432 **4.3 Projet d'augmentation de la capacité du Puits #3 de la Municipalité de Saint-Jacques**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une correspondance de la Municipalité de Saint-Jacques concernant le puits #3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a demandé des informations supplémentaires à Monsieur Rochette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne n'a pas obtenue les réponses à ces questions;

En conséquence,

Il est proposé par; Benoit Ricard, district 6

Et appuyé par; Josée Bélanger, district 5

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne donnera suite à la demande la Municipalité de Saint-Jacques lorsque les risques pour les immeubles voisins seront clairement définis et l'information transmise à la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

09-08X-433 **4.4 Puits Hélène**

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE ce point soit retiré

ADOPTÉE

09-08X-434 **4.5 Contrôle qualitatif des matériaux - pour le travaux su le rang 3, sur le rang 4 et le rang Montcalm, tel que prévu au règlement numéro 758.**

CONSIDÉRANT que La municipalité procède présentement à des travaux sur les rangs

3, 4 et Montcalm;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres de services pour le contrôle qualitatif des matériaux pour ces travaux, soit;

- Solmatech au montant de \$15 250.00 plus taxes applicables
- Laboratoire 2000 au montant de \$19 000.00 plus taxes applicables

Il est proposé par; Louis Thouin, district 1
Appuyé par; Josée Bélanger, district 5

QUE la municipalité octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Solmatech, pour la somme de \$15250.00 plus les taxes applicables à même le numéro de poste budgétaire 1-300-00-758.

ADOPTÉE

09-08X-435 4.6 Trottoirs rue Cartier

CONSIDÉRANT que La municipalité doit procéder à des travaux de réfection pour une section des trottoirs de la rue Cartier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres de services pour la réfection des trottoirs

- E. Marsan et Fils au montant de \$8 550.00 plus taxes applicables
- Trottoir Joliette inc. au montant de \$7 425.00 plus taxes applicables

Il est proposé par; Benoit Ricard, district 6
Appuyé par; Josée Bélanger, district 5

QUE la municipalité octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Trottoir Joliette inc., pour la somme de \$7 425.00 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

09-08X-436 5.1 Demande de dérogation mineure pour le 2943 place Anita

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure par Madame Nathalie Levesque et Monsieur Patrick Besner afin de pouvoir agrandir le garage attenant de 4,57 mètres par 8,53 mètres pour une superficie total de 69,18 mètres carrés au lieu de 58 mètres carrés tel que prescrit au règlement de zonage, et ce, avec une implantation à 13,66 mètres en marge avant et 2,68 mètres en marge latérale gauche.

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de construire un garage en respectant la réglementation soit 58 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE la dimension du terrain (2425,67 mètres carrés) permet un garage de 58 mètres carré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. recommandent de refuser la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Que la Municipalité de Sainte-Julienne reporte la prise de décision quant à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2943, place Anita.

ADOPTÉE

6. LOISIRS ET CULTURE

09-08X-437 6.1 Dépôt d'une correspondance pour le terrain de football

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue une correspondance concernant l'état du terrain de football

Il est proposé par; Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

Que la Municipalité accepte le dépôt de cette correspondance;

Que la Municipalité mandate la responsable du Service des loisirs, Madame Nathalie Lépine, à assurer le suivi du dossier.

ADOPTÉE

09-08X-438 6.2 Projet pilote pour animateur sportif

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait assurer la présence d'un responsable tel que prévu au protocole d'entente pour l'utilisation des locaux, équipements et aménagement de l'École du Havre-Jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la responsable du service des loisirs a déposé un projet en collaboration avec Québec en Forme;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne reporte la décision quant à ce point afin de valider les informations auprès de l'école du Havre-Jeunesse;

QUE la Municipalité mandate la responsable du Service des loisirs, Madame Nathalie Lépine, à assurer le suivi dans ce dossier.

ADOPTÉE

09-08X-439 6.3 Correspondance du Groupe Entraide et Amitié

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue une correspondance concernant le règlement concernant les collectes de recyclage.

Il est proposé par; Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

Que la Municipalité accepte le dépôt de cette correspondance;

ADOPTÉE

09-08X-440 6.4 Embauche d'un brigadier scolaire

CONSIDÉRANT le besoin d'un brigadier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE tous les organismes de la Municipalité ont été sollicité afin de combler le besoin;

CONSIDÉRANT QU'aucun des organismes ne s'est montré intéressé par le poste;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Et appuyé par ; Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité prépare un document afin d'enclencher un projet pilote pour un poste de journalier temporaire pour combler le poste de brigadier.
ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

09-08X-441 8.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2009

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 31 août 2009 est levée 21h45.
ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 9 décembre 2009

Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier /directeur général

Pierre Mireault
Maire